

Tableau 1 : Cotisations sociales T.N.S 2016

CAISSES	Nature des cotisations	Base de calcul	Taux
ASSURANCE MALADIE	Maladie - maternité	Totalité du revenu professionnel	6,50 %
	Indemnités Journalières	Dans la limite de 193 080 €	0,70 %
URSSAF	Allocations familiales	Totalité du revenu professionnel	2,15 % à 5,25 % *
	Contribution Sociale Généralisée (CSG)	Totalité du revenu professionnel	7,50 %
	Contribution Remboursement Dette Sociale (CRDS)	+ cotisations sociales obligatoires	0,50 %
RETRAITE	De base	Dans la limite de 38 616 €	17,65 %
		Au-delà de 38 616 €	0,50 %
	Complémentaire	Dans la limite de 37 546 €	7,00 %
		Entre 37 546 € et 154 464 €	8,00 %
	Invalidité - décès	Dans la limite de 38 616 €	1,30 %

* 2,15% pour un revenu inférieur à 110% du **PASS 2016**, soit 42 478 € annuels.

* 5,25% pour un revenu supérieur à 140% du **PASS 2016**, soit 54 062 € annuels.

Tableau 2 : Cotisations TNS - 1ère année d'activité

CAISSES	Nature des cotisations	Base 2016	Taux	Montant
ASSURANCE MALADIE	Maladie - maternité	7 337	6,50 %	477
	Indemnités Journalières	15 446	0,70 %	108
Total 1				585
URSSAF	Allocations familiales	7 337	2,15 %	158
	Contribution sociale généralisée (CSG)	7 337	7,50 %	550
	Contribution remboursement dette sociale (CRDS)	7 337	0,50 %	37
Total 2				745
RETRAITE	De base	7 337	17,65 %	1 295
	Complémentaire	7 337	7,00 %	514
	Invalidité – décès	7 337	1,30 %	95
Total 3				1 904
Total à payer (pour 12 mois d'activité)				3 234

Tableau 3 : Cotisations 2016 des micro-entrepreneurs bénéficiant de l'ACCRE

ACTIVITES	Période 1*	Période 2*	Période 3*
Ventes de marchandises (BIC)	3,40 %	6,70 %	10,10 %
Prestations de services (BIC, BNC)	5,80 %	11,60 %	17,40 %
Activités libérales relevant de la CIPAV (BNC)	5,80 %	11,50 %	17,20 %

* **Période 1** : jusqu'à la fin du troisième trimestre civil, suivant le début d'activité.

* **Période 2** : pour les 4 trimestres civils suivants.

* **Période 3** : pour les 4 trimestres civils suivants.